

MÉMO MALIN

Payer mon loyer en toute simplicité



Pour payer mon loyer, j'ai le choix entre plusieurs solutions :



GRATUIT

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : en toute tranquillité...

En optant pour ce mode de paiement, vous autorisez Paris Habitat à prélever chaque mois sur votre compte, le montant de votre loyer.

- Rendez-vous en agence pour remettre votre **RIB** et remplir un **formulaire SEPA** ou vous pouvez faire la demande directement dans votre «*Espace Locataire*» sur notre site www.parishabitat.fr ;
- Vous pourrez choisir votre date de prélèvement : le 5, le 10 ou bien le 15 de chaque mois !



Nous vous conseillons d'opter pour ce mode de paiement : simple, sécurisé et sans frais !



OU



PRIX
D'UN
TIMBRE

LE TIP SEPA : à vous de gérer !

Intégré sur votre avis d'échéance mensuel, il vous offre le choix entre un règlement par prélèvement sur votre compte ou bien directement par chèque.

- Si vous optez pour un **prélèvement ponctuel** : il vous suffit de dater et signer le TIP SEPA et de le renvoyer accompagné de votre RIB.
- Pour un paiement par **chèque** : après avoir rempli ce dernier, n'oubliez pas de le libeller à l'ordre de «*Paris Habitat*». Joindre votre TIP sans le signer, il sert d'identification à votre chèque.

Quel que soit le règlement choisi, renvoyez les documents dans **l'enveloppe jointe à affranchir.**



LA CARTE BANCAIRE : payer en ligne 7j/7 et 24h/24

Vous pouvez payer votre loyer avec votre carte bancaire, sans frais supplémentaires, directement sur notre site internet www.parishabitat.fr.

- Connectez-vous à votre «*Espace Locataire*» au moyen de vos identifiants puis cliquez en bas sur l'onglet «*Régler mon loyer*».



EN ESPÈCES : rendez-vous à la Poste

Grâce au service «*Eficash*», vous pouvez choisir de régler votre loyer en espèces dans n'importe quel bureau de Poste en France.

- Rendez-vous au guichet avec votre **avis d'échéance** sur lequel figure un code-barres «*Eficash*» contenant toutes les informations utiles pour le paiement, ainsi que votre pièce d'identité ;
- **Un justificatif de paiement** vous est remis dès validation de l'opération.



LE VIREMENT BANCAIRE : transfert de compte à compte

Si vous optez pour le règlement par virement, votre agence vous remettra le **RIB** de Paris Habitat.

- Lors de la transaction, veillez à bien renseigner dans le «*motif du virement*», votre **référence locataire** indiquée en haut à droite de votre avis d'échéance.

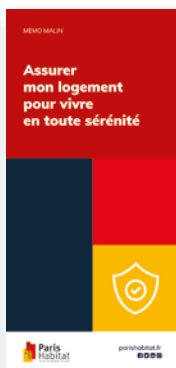
EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés financières. Nos équipes de proximité sont à votre écoute, pour vous renseigner sur les dispositifs d'aides existants afin de trouver ensemble, des solutions.

Vos mémos malins

Paris Habitat met à votre disposition dans les loges et les agences une collection de Mémos malins pour répondre à toutes vos questions pratiques sur votre logement ou sur la vie du bail.

Dernières parutions :



À qui dois-je m'adresser ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre gardien.ne ou votre agence.

Paris Habitat

21 bis, rue Claude Bernard
75005 Paris
01 71 37 00 00
www.parishabitat.fr

